

En ligne tous les mercredis

19 juin 2013

LA VIE ECONOMIQUE

- [Retraites : un catalogue de mesures dévoilé le vendredi 14 juin 2013](#)
- [Les destructions d'emplois ralentissent au 1^{er} trimestre](#)
- [Des salariés à 2,86 euros de l'heure](#)
- [Le vrai visage des délocalisations](#)
- [L'inflation repart légèrement à la hausse en mai](#)
- [Les 3 000 milliards de dette que nous cache l'Etat](#)
- [Les dépenses sociales des départements continuent d'augmenter](#)
- [Auto-entrepreneur : régime limité à deux ans au-delà d'un certain chiffre d'affaires](#)
- [Les auto-entrepreneurs ne s'avouent pas vaincus](#)
- [8 milliards d'impôts en moins que prévu en 2013](#)
- [Le rapport Queyranne propose de réduire de 3 milliards d'euros les aides aux entreprises](#)
- [Le patronat accepte de soumettre au vote des actionnaires la rémunération des dirigeants](#)
- [Salaires : l'Elysée prône aussi la modération dans le privé](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Tapie : l'Urssaf risque de devoir renoncer à une créance de 3,8 millions](#)
- [Ouverture d'une enquête sur les primes en liquide perçues par Claude Guéant](#)
- [Fraude fiscale : un ex-cadre de la banque suisse Reyl prêt à tout dire](#)
- [Les évadés fiscaux pourront se repentir et coopérer pour alléger leur peine](#)
- [Près de 5 000 évadés fiscaux repentis](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Virgin : la fermeture est un échec selon sa présidente](#)
- [Fnac : 600 postes menacés](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Hauts-de-Seine : So Ouest, 5 millions de visiteurs en huit mois](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Anne Lavigne, économiste : « Taxer les retraités n'est pas scandaleux »](#)
- [Le Guen : « Public, privé, la même retraite »](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Retraites : un catalogue de mesures dévoilé le vendredi 14 juin 2013

C'est le vendredi 14 juin 2013 qu'a été remis à Matignon le rapport Moreau sur les retraites.

Les principales pistes avancées par le rapport :

01)- Allongement de la durée de cotisations. 2 options : une rapide, une plus lente.

- **La rapide** : allonger la durée de cotisation à 43 ans pour la génération née en 1962, à 44 ans pour celle née en 1966. Cela représenterait un gain de 600 millions d'euros en 2020 pour le régime général.

- **La plus lente** : allonger la durée de cotisation d'un trimestre toutes les deux générations, jusqu'à la porter à 42,25 ans pour les générations nées en 1961 et 1962. Un dispositif qui rapporterait 200 millions d'euros en 2020. **Le Parisien** : « *L'âge pour obtenir le taux plein est actuellement de 65 ans et va passer progressivement à 67 ans du fait de la réforme de 2010* ».

02)- Augmentation des cotisations. « *A partir d'un certain plafond de salaire, une hausse des cotisations retraites pourrait être envisagée* ». Le rapport suggère de retenir une hausse des cotisations d'assurance-vieillesse de 0,1 point par an pendant 4 ans. Une hausse répartie à part égale entre salariés et employeurs, et qui produirait un gain de 2,6 milliards.

03)- Hausse des impôts pour les retraités.

- En alignant le taux de CSG des retraités imposables (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %), pour un gain de 2 milliards d'euros en 2020.

- Par une sous-indexation « *exceptionnelle* » des pensions (actuellement indexées sur la hausse des prix).

- Par la disparition de l'abattement fiscal de 10 %, l'imposition ou le plafonnement du bonus de 10 % sur la pension des retraités ayant élevé 3 enfants ou plus. Ces deux mesures, ainsi que d'autres mesures de révisions fiscales, devraient rapporter entre 500 millions et 2,7 milliards d'euros.

04)- Un nouveau mode de calcul pour les fonctionnaires, qui ne porterait plus sur les six derniers mois de salaires mais sur une « *durée de référence variant de 3 à 10 ans, compensée par l'intégration d'une partie des primes* ». **Selon le rapport Moreau** : « *La règle actuelle nuit à la lisibilité du système de retraites et isole fortement les régimes de la fonction publique* ».

Quelques réactions :

Le gouvernement

- **Jean-Marc Ayrault, premier ministre.** Pour lui, les pistes du rapport sont des « *hypothèses* » de réformes.

- **Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales**, dans la Nouvelle République du Centre-ouest : « *Soyons clairs : le rapport [...] n'est pas le projet du gouvernement. Ce sont des pistes de travail, pas forcément exhaustives d'ailleurs, et en aucun cas une réforme bouclée qui nous serait livrée clé en main !* »

Les syndicats

- **La CGT** parle de « *casus belli* » concernant le nouveau mode de calcul pour les fonctionnaires.

- **La CFDT** se déclare, elle, favorable à un « *rapprochement des différents régimes de retraite, à condition de prendre en compte la spécificité des carrières et des structures de rémunération* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/retraites/retraites-un-catalogue-de-mesures-devoile-ce-vendredi-14-06-2013-2895981.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 14/06/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Les destructions d'emplois ralentissent au 1^{er} trimestre

D'après l'Insee, les secteurs marchands hexagonaux ont perdu 8 300 postes au 1^{er} trimestre 2013. C'est 5 fois moins qu'au trimestre précédent. La cause ? Un léger redressement de l'intérim. Hors intérim, 21 600 emplois salariés privés ont disparu. Même s'ils sont meilleurs que ceux des données provisoires du 14 mai 2013, ces chiffres entérinent un quatrième trimestre consécutif de baisse de l'emploi marchand (hors agriculture). **Challenges** : « *Sur*

un an, 109 000 postes ont été rayés de la carte (- 0,7 %), portant à 15,960 millions le nombre d'emplois dans les secteurs marchands (hors agriculture) ». **En hausse** : l'intérim (+ 13 300 postes, + 2,6 % sur trois mois), les secteurs tertiaires (+ 10 900 postes). **En baisse** : l'industrie (- 11 800 postes), la construction (- 7 300 postes).

[http://www.challenges.fr/economie/20130612.CHA0726/fort-ralentissement-de-la-progression-du-chomage-en-france-au-1er-trimestre.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130612](http://www.challenges.fr/economie/20130612.CHA0726/fort-ralentissement-de-la-progression-du-chomage-en-france-au-1er-trimestre.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130612)

(Source : www.challenges.fr du 12/06/2013)

● Des salariés à 2,86 euros de l'heure

D'après deux rapports (l'un émanant du Sénat, l'autre de l'Assemblée nationale), il y aurait chaque année, en France, 300 000 « *travailleurs détachés* », dont 150 000 seraient non déclarés. Une pratique qui vise à faciliter le prêt de main-d'œuvre, notamment dans la construction et l'agroalimentaire, secteurs frappés par une pénurie en France. Une directive européenne en fixe les règles : si les règles appliquées aux salariés détachés sont celles du pays d'accueil, les cotisations sociales sont, elles, payées dans le pays d'origine (et généralement moindre que celles payées en France). **Eric Bocquet**, sénateur communiste : « *L'écart de coût peut atteindre jusqu'à 30 %* ». Et de dénoncer une « *évasion sociale* », au même titre que l'évasion fiscale. **La Fédération française du bâtiment**, de son côté, chiffre, pour son secteur, un manque à gagner en cotisations qui se situe entre 300 et 400 millions d'euros par an. **Le JDD** : « *Lorsqu'ils ne sont pas déclarés, ces employés au rabais sont souvent payés en dessous du smic, travaillent plus longtemps et échappent au contrôle de la médecine du travail...* » **Selon les députés Gilles Savary, Chantal Guittet (PS) et Michel Piron (UDI)** : « *Le travailleur low cost devient le nouvel esclave moderne* ». Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat et du Commerce, doit faire des propositions sur ce sujet avant l'été. La chose est également au menu de la conférence sociale des 20 et 21 juin. **Mme Pinel** : « *Nous renforcerons les contrôles dans les prochains mois. [...] Nous devons aussi mener un travail de sensibilisation auprès des collectivités locales pour indiquer que, derrière une offre plus basse, il peut y avoir de la sous-traitance en cascade...* »

<http://www.lejdd.fr/Economie/Actualite/Des-salaries-a-2-86-euros-de-l-heure-612385>

(Source : www.lejdd.fr du 09/06/2013, Camille Neveux – Le Journal du Dimanche)

● Le vrai visage des délocalisations

Contrairement à ce qui se dit généralement, les entreprises françaises délocalisent surtout vers l'Europe et non vers les pays émergents. Entre 2009 et 2011, 4,2 % des sociétés françaises ont délocalisé au moins une activité, se tournant d'abord vers l'Union européenne. **Les secteurs qui délocalisent le plus ?** L'industrie manufacturière et les services de l'information et de la communication. **Vers quelles destinations ?** Les 15 pays originels de l'Union européenne (38 %), l'Afrique (24 %), les nouveaux Etats membres de l'Union européenne (22 %), la Chine (18 %), l'Inde (18 %). **L'Insee** : « *[Cette enquête] permet d'estimer à environ 20 000 le nombre de suppressions directes de postes en France dues à des délocalisations opérées entre 2009 et 2011 par les sociétés marchandes non financières de 50 salariés ou plus, soit environ 6 600 suppressions par an au cours de ces 3 années* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130612.CHA0732/le-vrai-visage-des-delocalisations.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130612](http://www.challenges.fr/economie/20130612.CHA0732/le-vrai-visage-des-delocalisations.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130612)

- Présentation du rapport par l'Insee :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1451

- Le rapport de l'Insee (4 pages) :

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1451/ip1451.pdf>

(Sources : www.challenges.fr du 12/06/2013, www.insee.fr)

[Retour au sommaire](#)

● L'inflation repart légèrement à la hausse en mai

Selon l'Insee, mercredi 12 juin 2013, les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en mai par rapport au mois précédent en France, repartant à la hausse après avoir reculé de 0,1 % en avril, et l'inflation sur un an a légèrement accéléré à + 0,8 % après + 0,7 %.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/l-inflation-repart-legerement-a-la-hausse-en-mai_389196.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 12/06/2013)

● Les 3 000 milliards de dette que nous cache l'Etat

Pour l'Insee, la dette de la France atteint 90,2 % du PIB au 4^{ème} trimestre 2012, soit 1 833,8 milliards d'euros. Cependant, **selon un rapport de la Cour des comptes** daté du 30 mai 2013, si l'on prend en compte les engagements de l'Etat comptabilisés dans ce que les experts appellent le hors-bilan, elle atteindrait « 242,2 % du PIB (4 923,8 milliards d'euros) ».

Challenges : « Les engagements hors bilan retracent les obligations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la soutenabilité financière d'un Etat sans avoir les caractéristiques obligeant une nation à les intégrer dans son bilan. On y intègre les retraites, les mécanismes européens de stabilité financière ou encore la garantie des épargnants ». Pour la **Cour des comptes**, ces engagements, « qui peuvent être associés à de la dette cachée puisqu'ils ne sont pas pris en compte dans le bilan des comptes publics », représentent « 3 090 milliards d'euros à la fin 2012 ». Une somme considérée par la Cour comme un facteur de risque, « car [ces engagements] sont normalement perçus comme un facteur d'appréciation de la crédibilité de la trajectoire budgétaire de l'Etat, et de sa capacité à rembourser sa dette ». D'autant plus qu'entre 2006 et 2012, la dette hors bilan aurait doublé, « même si une large part de cette hausse est due à un meilleur recensement de l'ensemble des engagements hors bilan de la France ». Le rapport de la Cour des comptes précise que les retraites représentent 54 % du total. **Challenges** : « Certes en valeur relative, elles ont baissé depuis 2006. Mais en valeur absolue, les engagements liés aux retraites ont augmenté de 458 milliards d'euros, notamment à cause de la progression des pensions à verser aux fonctionnaires, militaires et agents de La Poste ». Les mécanismes européens mis en place suite à la crise grecque expliquent aussi ce doublement. La Cour demande donc, afin d'éviter que les engagements hors bilan n'augmentent encore, un encadrement plus strict et un suivi plus étroit pour analyser les éventuels risques. **Challenges** : « Elle recommande à l'Etat une "surveillance active". Si les sages sont si prudents malgré l'importance des montants engagés, c'est que pour le moment, à l'exception des retraites, les engagements hors bilan ont une incidence limitée sur le solde budgétaire ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130611.CHA0587/les-3-000-milliards-de-dette-que-nous-cache-l-etat.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130612](http://www.challenges.fr/economie/20130611.CHA0587/les-3-000-milliards-de-dette-que-nous-cache-l-etat.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130612)

(Source : www.challenges.fr du 12/06/2013, Laure-Emmanuelle Husson)

● Les dépenses sociales des départements continuent d'augmenter

D'après l'Observatoire national de l'action sociale décentralisé (Odas), les charges incombant aux départements en matière sociale, après déduction des soutiens financiers de l'Etat, ont augmenté de 4,4 % en 2012, alors que les recettes départementales ne progressaient que d'un peu plus de 1 %. **Pour l'Odas** : « Cette situation inquiétante appelle une reformulation des règles concernant le concours de l'Etat pour les allocations versées par les départements, ainsi que de nouvelles stratégies de prévention des risques sociaux pour éviter les dépenses beaucoup plus lourdes de la réparation dans l'urgence ».

L'Expansion : « Au total, les départements ont dépensé 32,5 milliards d'euros pour l'action sociale (enfance, personnes âgées, RSA...) en 2012, une hausse de 3,3 % par rapport à 2011, inférieure à celle de l'année précédente (+ 3,8 %). Si l'on déduit les sommes reversées par l'Etat pour certaines allocations, comme le Revenu de solidarité active (RSA), les départements ont dépensé 24,7 milliards d'euros ("charge nette"), soit une hausse de 4,4 %, comparable à celle de l'année précédente ». Les allocations de solidarité (RSA, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap) sont en hausse de 10,4 %. Les dépenses consacrées aux personnes âgées, elles, sont stables, tandis que la part de l'aide sociale à l'enfance a baissé (de 31 % à 28 %).

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/les-depenses-sociales-des-departements-continuent-d-augmenter_389420.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 13/06/2013, Eric Gaillard)

[Retour au sommaire](#)

● Auto-entrepreneur : régime limité à deux ans au-delà d'un certain chiffre d'affaires

Le 12 juin 2013, Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, a présenté en Conseil des ministres son projet de réforme du régime des auto-entrepreneurs, projet qui devrait être effectif en 2014.

Les principales mesures : le régime sera limité dans le temps, à 2 ans pour un chiffre

d'affaires annuel de plus de 19 000 euros pour ceux travaillant dans les services, et de plus de 47 500 euros pour ceux travaillant dans le commerce. **Mme Pinel** : « *Au delà de ce niveau, les auto-entrepreneurs devront basculer dans le régime classique de création d'entreprise. [...] L'introduction, pour les services, d'un seuil intermédiaire au-delà duquel le statut est limité dans le temps, a pour objectif de décourager les employeurs de recourir au salariat déguisé, en le rendant moins avantageux. 19 000 euros correspond, pour un employeur, au coût complet d'un emploi rémunéré au Smic. [...] Un texte de loi sera présenté en Conseil des ministres à la fin du mois de juillet pour être débattu au Parlement à l'automne. Les premières entreprises pourront basculer au 1er janvier 2015. [Il n'y aura plus cette] concurrence qui parfois pouvait s'avérer déloyale [entre auto-entrepreneurs et petits entrepreneurs]. Il n'y aura pas de rétroactivité lors de la mise en œuvre de la réforme. Ce que nous voulons c'est que les uns comme les autres puissent se développer et cessent de s'opposer* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20130612trib000769861/auto-entrepreneur-regime-limite-a-deux-ans-au-dela-d-un-certain-chiffre-d-affaires.html>

(Source : www.latribune.fr du 12/06/2013)

● Les auto-entrepreneurs ne s'avouent pas vaincus

Grégoire Leclercq, président de la Fédération des auto-entrepreneurs, a réagi à la réforme proposée par Sylvia Pinel, dans un entretien accordé à Challenges : « *Nous sommes très déçus, bien sûr. Limiter le chiffre d'affaires, c'est une mesure regrettable. Nous constatons simplement que le gouvernement n'a pas osé plafonner le salaire des grands patrons, mais qu'il a su avec audace plafonner celui des petits ! En outre, ce système va complexifier les procédures. [...] Tout ceci va envoyer un message extrêmement négatif vers les entrepreneurs. Et quand je parle d'entrepreneurs, je devrais parler en fait de simples travailleurs qui ont simplement trouvé l'énergie de créer leur propre emploi ! Et je ne parle même pas des effets néfastes de la loi : beaucoup d'auto-entrepreneurs vont retourner au RSA, d'autres vont être tentés de se livrer au travail au noir... [...] La semaine prochaine nous allons mener des actions devant les agences Pôle emploi, ce qui est parfaitement cohérent avec ce que je viens de vous dire car au fond, nous nous battons simplement pour avoir le droit de créer notre propre emploi et de pouvoir en vivre ! L'auto-entrepreneuriat, c'est une forme d'auto-boulot ! [...] Par ailleurs, au delà de ces manifestations, nous allons continuer à chiffrer quel sera l'impact de cette mesure sur le PIB de la France. Et nous allons aussi mener une bataille parlementaire à partir de l'été* ».

[http://www.challenges.fr/emploi/20130612.CHA0753/les-auto-entrepreneurs-ne-s-avouent-pas-vaincus.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130612](http://www.challenges.fr/emploi/20130612.CHA0753/les-auto-entrepreneurs-ne-s-avouent-pas-vaincus.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130612)

(Source : www.challenges.fr du 12/06/2013, Laurent Calixte)

[Retour au sommaire](#)

● 8 milliards d'impôts en moins que prévu en 2013

D'après Bernard Cazeneuve, ministre du Budget, les recettes fiscales seront amputées de 8 milliards d'euros en 2013. **La raison ?** « *Le marasme de l'économie* ». **La Tribune** : « *Côté budget, le gouvernement table désormais sur un déficit de 68,7 milliards d'euros par rapport aux 62,3 milliards de la loi de finances. Il attend un milliard d'euros en moins d'impôt sur le revenu par rapport à la prévision de la loi de finances (71,9 milliards), deux milliards en moins d'impôt sur les sociétés (53,5 milliards voté), 4,5 milliards de TVA en moins (par rapport à 141,2 milliards) et 0,4 milliard de moins de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (13,7 milliards voté)* ». Toutefois, M. Cazeneuve a dit attendre une diminution de la charge de la dette de 700 millions, en raison de la faiblesse des taux des emprunts d'Etat français. L'opposition, qui craint un important dérapage des comptes, a redoublé de critiques après l'annonce, la semaine passée, d'une baisse de 2,3 % des rentrées de TVA, la principale recette du budget de l'Etat, sur les quatre premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2012. **M. Cazeneuve** : « *Les résultats de mai sont meilleurs, puisqu'à fin mai les recettes de TVA sont en progression de 1,8 % environ. Il existe un aléa baissier sur la TVA mais cet aléa baissier me semble limité et, comme vous pouvez le constater, les recouvrements de TVA sont très erratiques* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20130612trib000769881/8-milliards-d-impots-de-moins-que-prevu-en-2013.html>

(Source : www.latribune.fr du 12/06/2013)

● **Le rapport Queyranne propose de réduire de 3 milliards d'euros les aides aux entreprises**

Jean-Jack Queyranne, président (PS) de la région Rhône-Alpes, assisté de **Philippe Jurgensen**, inspecteur des Finances, et de **Jean-Philippe Demaël**, patron de l'entreprise de domotique Somfy, vont rendre le 18 juin 2013 le rapport que leur a commandé, en février, M. Ayrault, premier ministre, dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). **Leurs premières conclusions ? M. Queyranne** : « *Nous proposons de supprimer environ 170 dispositifs d'Etat, soit le quart de ceux qui existent. Bon nombre de ces aides portent sur des sommes modestes. Le but est de clarifier un versant des politiques publiques sur lequel se sont déposées, au fil des années, des dizaines de mesures* ». **Autres mesures** : La réduction du nombre d'agences de développement économique (environ 110 à l'heure actuelle), le renforcement du rôle des Conseils régionaux en tant que chefs de file en matière de politique économique territoriale. **M. Queyranne** : « *Nous voulons apporter de la simplification, de la stabilité et de la sécurité juridique, en particulier pour les industries innovantes tournées vers l'international* ». Si elles étaient mises en œuvre, ces mesures permettraient d'économiser 3 milliards d'euros sur la période 2014-2015, soit un chiffre supérieur à celui fixé initialement par le gouvernement, qui visait 2 milliards d'euros en moins. **M. Queyranne** : « *Un simple "coup de rabet" ne suffit pas, il convient désormais de s'engager dans une réforme structurelle des dépenses publiques* ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/13/le-rapport-queyranne-propose-de-reduire-de-3-milliards-d-euros-les-aides-aux-entreprises_3429633_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 13/06/2013, Bertrand Bissuel)

● **Le patronat accepte de soumettre au vote des actionnaires la rémunération des dirigeants**

Dans une nouvelle version de son code de bonnes pratiques, le patronat, (Medef et Association française de l'entreprise privée (AFEP) des grandes entreprises), a décidé de soumettre au vote des actionnaires la rémunération des dirigeants d'entreprise. Ce vote, qui existe déjà dans d'autres pays et est baptisé *say on pay* dans pays anglo-saxons, n'est que consultatif et porte sur les rémunérations de l'exercice écoulé. **Pierre Pringuet, président de l'AFEP** : « *Les assemblées générales s'exprimeront sur la rémunération individuelle de chaque mandataire social* ». **Laurence Parisot, présidente du Medef** : « *Même si le vote, sans être négatif, exprime une défiance des actionnaires vis à vis de la rémunération des dirigeants, cela aura déjà beaucoup d'effet. Si le résultat du vote est négatif, le conseil d'administration se réunit et doit indiquer publiquement les conclusions qu'il en tire* ». Le patronat annonce en outre la création d'un haut comité de suivi de la gouvernance doté d'un pouvoir d'auto-saisine. Il sera composé de dirigeants actuels ou passés, ainsi que de personnalités qualifiées. **Mme Parisot** : « *Nous avons le code de la route, nous créons un gendarme* ». Enfin, le code de bonnes pratiques va limiter le nombre de mandats maximum, une proposition qui concernera à la fois les entreprises françaises et étrangères. Ces annonces répondent à **Pierre Moscovici, ministre des Finances**, qui a renoncé à une réglementation des salaires des dirigeants du privé, préférant une « *autorégulation exigeante* » du patronat.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/06/16/le-patronat-accepte-de-soumettre-au-vote-des-actionnaires-la-remuneration-des-dirigeants_3430998_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130617-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/06/16/le-patronat-accepte-de-soumettre-au-vote-des-actionnaires-la-remuneration-des-dirigeants_3430998_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130617-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 16/06/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Salaires : l'Elysée prône aussi la modération dans le privé**

Pour l'Elysée, au nom de la compétitivité et de l'emploi, « *les salariés du privé devraient aussi se serrer la ceinture* ». **Selon Le Parisien**, la tendance à l'augmentation des salaires, même en période de crise, agace le gouvernement. **D'après l'entourage de François**

Hollande (dit le journal) : « Une partie des partenaires sociaux pense que le CICE doit se traduire par des hausses de salaire. Si on faisait ça, le CICE ne servirait à rien. [...] Si les entreprises acceptent de ne pas augmenter les salaires – en contrepartie de créations d'emplois – et les partenaires sociaux acceptent de le comprendre, les choses iront beaucoup mieux. Ça aussi, ce sera discuté à la conférence sociale. [...] L'Etat a fait zéro augmentation quand les entreprises ont fait environ + 2,1 % en 2012 ».

<http://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/salaires-l-elysee-prone-aussi-la-moderation-dans-le-prive-19-06-2013-2910115.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 19/06/2013, Boris Cassel)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **Tapie : l'Urssaf risque de devoir renoncer à une créance de 3,8 millions**

L'Urssaf vient d'être déboutée par la Cour de cassation et va devoir renoncer à une créance de 3,8 millions d'euros sur Bernard Tapie. **L'affaire ?** En 1995, lorsque le club de football, l'Olympique de Marseille, avait été mis en liquidation judiciaire, l'Urssaf des Bouches-du-Rhône avait déclaré une créance de 3,76 millions d'euros envers M. Tapie au titre de son statut de caution. Or, Bernard Tapie et ses sociétés étaient à leur tour mis en liquidation judiciaire cette même année. **Le Monde** : « Depuis, à la faveur de l'arbitrage rendu en 2008 dans le cadre du contentieux avec le consortium de réalisation (CDR), M. Tapie et ses sociétés ont obtenu 403 millions d'euros. Dès lors, l'Urssaf des Bouches-du-Rhône a fait valoir sa créance auprès des liquidateurs des sociétés de Bernard Tapie ». Mais, pour déterminer si la créance était effectivement exigible, les liquidateurs et M. Tapie ont demandé que soit nommé un mandataire, chargé de représenter les intérêts de l'OM devant la justice. C'est cette nomination que l'Urssaf a contestée, et c'est de cette contestation que la Cour de cassation l'a déboutée. Pour **Me Lantourne**, avocat de Bernard Tapie, la créance n'est plus exigible, car l'Urssaf a omis de la confirmer auprès du liquidateur en temps et en heure. **Me Lantourne** : « Il est certain qu'il n'y a pas eu de créance définitive ». Si le tribunal de Commerce de Marseille confirmait ce point de vue, l'Urssaf serait contrainte de renoncer aux 3,8 millions d'euros, au bénéfice de Bernard Tapie.

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/11/tapie-l-urssaf-va-devoir-renoncer-a-une-creance-de-3-8-millions-d-euros_3428323_3224.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130612-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/11/tapie-l-urssaf-va-devoir-renoncer-a-une-creance-de-3-8-millions-d-euros_3428323_3224.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130612-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 12/06/2013)

● **Ouverture d'une enquête sur les primes en liquide perçues par Claude Guéant**

Vendredi 14 juin 2013, le Parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire sur les primes en liquide perçues par Claude Guéant. Cette enquête fait suite au rapport transmis au parquet par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de l'administration (IGA). La division nationale des investigations fiscales et financières (DNIFF) en est chargée. **Les motifs** : détournements de fonds, complicité et recel. **L'objet ?** Quelque 10 000 euros mensuels, puisés dans les « frais d'enquête et de surveillance » des policiers, qui ont été « remis » à M. Guéant entre 2002 et 2004, alors qu'il était directeur du cabinet du ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy. Pour l'entourage de M. Guéant, ces sommes n'étaient pas destinées à M. Guéant lui-même, mais étaient utilisées dans un système « de gratifications », notamment pour les policiers en charge de la protection du ministre Sarkozy.

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/14/ouverture-d-une-enquete-sur-les-primes-en-liquide-percues-par-claude-gueant_3430556_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130615-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/14/ouverture-d-une-enquete-sur-les-primes-en-liquide-percues-par-claude-gueant_3430556_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130615-[titres])

(Sources : www.lemonde.fr du 14/06/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Fraude fiscale : un ex-cadre de la banque suisse Reyl prêt à tout dire**

Suite aux déclarations dans l'affaire Cahuzac de Pierre Condamin-Gerbier, associé gérant de Reyl Private Office de 2006 à 2010, le parquet de Paris a décidé d'ouvrir une information judiciaire contre X visant les activités de la banque Reyl pour « blanchiment de fraude fiscale ». **M. Condamin-Gerbier** : « Je n'ai pas fourni de noms de fraudeurs aux enquêteurs pour des raisons de sécurité. Mais mes documents et mes notes sont consignés auprès

d'une partie tierce et ils seront dévoilés quand mon environnement sera plus sûr. Il y a eu des menaces écrites et orales sur mon intégrité physique ainsi que celle de ma famille ». **La banque Reyl** a réagi via un communiqué daté du 14 juin : « Le Groupe Reyl tient à réaffirmer, comme il l'a déjà fait devant les autorités judiciaires genevoises, qu'il n'entretient aucune relation de compte (titulaires ou ayants droit) avec des résidents français exerçant des charges politiques ». La banque ajoute encore qu'elle « réserve ses droits concernant toute affirmation qui pourrait porter atteinte à ses intérêts légitimes ».

[http://www.challenges.fr/france/20130613.CHA0761/fraude-fiscale-un-ancien-associe-de-la-banque-suisse-reyl-ex-ump-menace-de-faire-des-revelations.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130613](http://www.challenges.fr/france/20130613.CHA0761/fraude-fiscale-un-ancien-associe-de-la-banque-suisse-reyl-ex-ump-menace-de-faire-des-revelations.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130613)

(Source : www.challenges.fr du 13/06/2013, Davis Bensoussan)

● **Les évadés fiscaux pourront se repentir et coopérer pour alléger leur peine**

Selon le rapporteur du projet de loi contre la fraude fiscale devant la Commission des Lois, tout fraudeur rentrant en France pourrait voir sa peine réduite, voire exemptée, s'il coopère avec la justice en matière de délinquance économique et financière. Mercredi 12 juin 2013, un amendement en ce sens a été ajouté au projet de loi contre la fraude fiscale en Commission des lois. **Yann Galut (PS)**, rapporteur du texte : « Ces infractions sont, pour une part non négligeable, le fait de réseaux très organisés. Pour lutter contre ces réseaux et parvenir à les démanteler, la justice doit disposer des outils procéduraux les plus efficaces possibles ». La Commission des lois a également instauré une protection en France pour les lanceurs d'alerte, salariés ou agents publics qui dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale dénonceront une infraction pénale : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir de bonne foi, témoigné sur des faits constitutifs d'une infraction pénale dont elle a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions ou pour les avoir relatés ». Une mesure qui concerne aussi les fonctionnaires.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20130612trib000769904/les-evades-fiscaux-pourront-se-repentir-et-cooperer-pour-alleger-leur-peine.html>

(Source : www.latribune.fr du 12/06/2013)

● **Près de 5 000 évadés fiscaux repentis**

Selon **Le Parisien**, 5 000 évadés fiscaux sont entrés en contact avec Bercy pour régulariser leur situation : « La Direction nationale de vérification des situations fiscales (DNVSF), chargée des particuliers à très hauts revenus et patrimoine (professions libérales, célébrités du sport et du show-business), a vu affluer, ces derniers mois, des demandes volontaires de régularisation. [...] Près de 5 000 contribuables français se sont rapprochés de Bercy pour connaître les modalités d'un rapatriement de leurs avoirs et les pénalités encourues ». Des « repentis » venus de Suisse, « mais également d'autres paradis fiscaux ».

[http://www.lepoint.fr/economie/pres-de-5-000-evades-fiscaux-repentis-15-06-2013-1681193_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130615](http://www.lepoint.fr/economie/pres-de-5-000-evades-fiscaux-repentis-15-06-2013-1681193_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130615)

(Source : www.lepoint.fr du 23/06/2013)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Virgin : la fermeture est un échec selon sa présidente**

Pour **Christine Mondollot, présidente de Virgin**, la fermeture de l'enseigne est un échec : « Nous savions qu'un plan de continuation n'était pas possible mais nous avons de beaux emplacements, des gens talentueux... Nous pensions avoir un plan de cession avec des salariés qui puissent continuer à travailler même sous une autre enseigne. On a fait tous nos efforts, nous n'y sommes pas arrivés, c'est un échec. [...] Si on ne va pas assez vite pour changer le modèle économique, la sanction arrive. Or, ça fait longtemps que Virgin perd de l'argent. [...] Les repreneurs n'ont pas pu finir leurs dossiers car les bailleurs ont interdit les changements de contrats, de type baisse des loyers. Il y a des gens qui ont fait en sorte que les distributeurs de produits culturels – dont Virgin – aient du mal à rester dans des surfaces, qu'on préfère louer à des sociétés qui ont une bien meilleure marge. [...] Nous avons 8 000

euros par personne et nous allons mettre en place un site internet avec nos partenaires de la grande distribution pour que les salariés de Virgin puissent voir les offres de notre métier ». Le lundi 17 juin, le tribunal de commerce de Paris a placé Virgin en liquidation judiciaire.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/virgin-la-fermeture-est-un-echec-selon-sa-presidente_389397.html

<http://www.europe1.fr/Economie/Virgin-place-en-liquidation-judiciaire-1554523/>

(Sources : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 13/06/2013, www.europe1.fr du 17/06/2013)

● Fnac : 600 postes menacés

Alors qu'elle sort d'un plan social ayant détruit, en 2012, 500 postes, dont 310 en France, la Fnac semble se diriger vers de nouvelles coupes sombres dans son personnel. **Selon une source interne**, s'exprimant dans Le Parisien sous couvert d'anonymat : « *La direction table sur la suppression de 600 postes supplémentaires dans les mois à venir* ». Ces suppressions se feraient sous la forme de deux plans d'économies, (Mars et Phoenix). Le premier toucherait 289 disquaires français dont la Fnac souhaite se séparer. De même ampleur, le second frapperait tous les métiers (caissiers, libraires, techniciens etc.) mais serait limité aux magasins situés dans la capitale intra-muros (dix actuellement). « *Les deux magasins les plus touchés seraient ceux du Forum des Halles, avec 100 postes en moins, et celui de Saint-Lazare. [...] Les mesures n'ont pas encore été présentées aux partenaires sociaux...* ». **La direction de la Fnac** nie ces allégations : « *Il n'y a, à l'hure actuelle, absolument aucun plan social de prévu à la Fnac. Nous démentons catégoriquement un plan de réduction du personnel dans les mois à venir dans les magasins parisiens* ». Par contre, en ce qui concerne les disquaires, la Fnac a transmis des documents officiels à l'Autorité des marchés financiers, documents dans lesquels on peut lire, d'après **Le Parisien**, « *qu'il est bien prévu de réduire l'espace des magasins dédiés à la musique physique* ». **Selon un porte-parole de la Fnac** : « *Des discussions ont été ouvertes il y a plusieurs mois avec les partenaires sociaux pour voir comment nous pouvions accompagner la réduction du nombre de disquaires (plus de polyvalence, etc.). Il s'agit de discussions dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/600-postes-menaces-a-la-fnac-17-06-2013-2903895.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 17/06/2013, Boris Cassel)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Hauts-de-Seine : So Ouest, 5 millions de visiteurs en huit mois

Depuis son ouverture le 17 octobre dernier, So Ouest a enregistré près de 5 millions de visiteurs. Pari réussi donc. **Christophe Roszak**, directeur du réseau des centres commerciaux France : « *Nous tablons sur 8 millions de personnes cette première année, avec une montée en puissance à 10 millions une fois le cinéma ouvert. [...] Nous avons obtenu la clientèle souhaitée avec un centre confortable et sécurisant. Mais So Ouest est encore un bébé et nous sommes conscients que certains points peuvent être améliorés* ».

<http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/so-ouest-5-millions-de-visiteurs-en-huit-mois-12-06-2013-2888919.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 12/06/2013, Anne-Sophie Damecour)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Anne Lavigne, économiste : « *Taxer les retraités n'est pas scandaleux* »

Spécialiste des retraites, l'économiste **Anne Lavigne** a accordé un entretien à Libération : « *Il faut distinguer deux choses : un problème à court et moyen terme d'une part, celui de la 'bosse démographique' liée au papy-boom ; d'autre part, l'équilibre du régime à long terme, avec les progrès de l'espérance de vie après la retraite. Je pense que les réformes antérieures ont été plutôt court-termistes : elles se sont beaucoup préoccupées du premier problème, et pas assez du second. Et n'ont pas anticipé l'allongement de l'espérance de vie. Avec un régime général fondé sur trois paramètres – âge de départ, taux et durée de cotisation – la tentation est grande de ne le réformer qu'en bougeant les curseurs, au lieu de le remettre à plat* ». Selon elle, quelle serait une bonne réforme des retraites ? « Elle

ressemblerait à ce que semble annoncer le rapport Moreau, notamment sur la convergence des régimes. J'y suis personnellement très favorable, et cela pourrait passer par un système de 'compte notionnel', comme en Suède ou en Italie. Dans ce système, vos cotisations sont accumulées sur un compte, un peu comme des points. Elles sont indexées sur les salaires, les prix ou encore le PIB. Quand vous partez en retraite, votre pension dépend de l'espérance de vie de votre génération : elle est calculée de telle sorte que vous récupérez, sur cette durée, les cotisations versées pendant votre activité. Cela ressemble à de la capitalisation, sauf que le taux de rendement n'est pas celui des marchés. L'avantage de ce mécanisme est qu'il est plus facile à piloter que notre système à annuités. Et c'est l'individu qui choisit quand il part, au-delà d'un âge-plancher. Tous les ans, on lui envoie un relevé l'informant de ce qu'il a accumulé, et de ce qu'il percevrait en partant maintenant. Le système est responsabilisant, se pilote de lui-même et est relativement équitable entre les générations. Il n'est pas incompatible avec l'existence de mécanismes redistributifs. [...] Le choix d'augmenter la durée de cotisation, plutôt que l'âge de départ, serait une bonne chose. Quant aux mesures fiscales qui toucheraient les retraités, je dis oui : ce n'est pas scandaleux, car leur niveau de vie est comparable à celui des actifs, et le taux de pauvreté chez eux est même inférieur à celui des jeunes actifs. Il y a aujourd'hui une véritable inégalité intergénérationnelle de niveau de vie, au détriment de la jeunesse. Je suis cependant déçue du manque d'ambition globale de la réforme telle qu'elle se dessine ».

- **L'intégralité de l'entretien avec Anne Lavigne, par Dominique Albertini :**

http://www.liberation.fr/economie/2013/06/10/taxer-les-retraites-n-est-pas-scandaleux_908555

(Source : www.liberation.fr du 10/06/2013, Dominique Albertini)

● **Le Guen : « Public, privé, la même retraite »**

Jean-Marie Le Guen, député PS de Paris, travaille actuellement sur les questions de retraites. Il s'en est ouvert dans Le Journal du Dimanche : « La réforme à venir repose d'abord sur une bonne nouvelle : nous vivons de plus en plus vieux. Aujourd'hui, seule la problématique comptable est posée, sur un mode dramatique, dans un climat d'urgence. Or nous avons l'occasion de mener une vaste transformation de la société, en menant en même temps la réforme des retraites et celle de la dépendance. Nous devons favoriser la solidarité entre les générations, par exemple, en accélérant les transmissions de patrimoine. Rassurons aussi les plus jeunes sur leurs futures pensions. [...] Il faut aboutir à un système de retraite égalitaire et universel, qui soit le même pour tous. Ce serait un élément d'apaisement pour toute la société, et pour les jeunes en particulier. Il n'est pas question d'exclure la Fonction publique de la réforme. Pour ceux qui sont proches de la retraite, nous devons respecter le contrat social passé, et donc leurs conditions de départ. Un effort mesuré peut néanmoins leur être demandé. Les nouveaux entrants dans la Fonction publique, eux, pourraient intégrer le grand régime de retraite harmonisé et universel que je souhaite. Si nous montrons aux marchés et aux observateurs que nous équilibrons le système des retraites, public et privé, ce sera un élément fondamental pour la crédibilité de l'économie française, donc pour la croissance et l'emploi ».

- **L'intégralité de l'entretien avec Jean-Marie Le Guen, par Nicolas Prissette :**

<http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Le-Guen-Public-privé-la-meme-retraite-612255>

(Source : www.lejdd.fr du 08/06/2013, Nicolas Prissette – Le Journal du Dimanche)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier.
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr